

### Lettre du ministre aux parents

Le 12 février, le ministre de l'Éducation nationale, Édouard Geffray, a adressé une lettre aux parents d'élèves pour appeler à un « sursaut collectif » face à la montée des violences et du harcèlement à l'École. Il y dresse un constat préoccupant et invite les familles à s'impliquer davantage dans le respect des règles, le dialogue et le signalement des faits.

Le SYNEP CFE-CGC partage l'inquiétude face à l'augmentation des violences, qui dégrade les conditions de travail et le climat scolaire. Toutefois, il estime que cette lettre reste surtout déclarative : elle renvoie largement la responsabilité vers les familles sans annoncer de moyens concrets supplémentaires (humains, matériels ou juridiques) pour soutenir les équipes éducatives.

Si la coopération avec les parents est essentielle, elle ne peut compenser un manque de ressources ni des difficultés structurelles (classes surchargées, manque de formation, absence de solutions adaptées).

**Pour le SYNEP CFE-CGC la lutte contre la violence ne peut reposer sur une injonction morale ; elle exige des actes forts, des moyens réels et une stratégie cohérente sur le long terme !**

**Nadia DALY**

\* \*

### Transposition de l'ANI (Accord National Interprofessionnel) sur l'emploi des seniors : Le contrat de valorisation de l'expérience (CVE)

« Le CVE est destiné à faciliter l'embauche des seniors, en levant les freins au recrutement des demandeurs d'emploi expérimentés et à leur permettre de compléter leurs droits afin de bénéficier d'une retraite à taux plein.

À la suite de l'accord national interprofessionnel en faveur de l'emploi des salariés expérimentés conclu le 14 novembre 2024 par les partenaires sociaux, le CVE a été créé à titre expérimental pour une durée de cinq ans à compter de la publication de la loi n° 2025-989 du 24 octobre 2025.

Ce contrat à durée indéterminée est ouvert aux demandeurs d'emploi inscrits à France Travail d'au moins soixante ans ou dès cinquante-sept ans si un accord de branche étendu le prévoit. »

*Extrait du site gouvernemental sur lequel vous pourrez y trouver un comparatif entre le CVE et le CDI, les conditions à respecter pour conclure un CVE et comment le CVE peut prendre fin, ainsi que les textes de référence :*

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-contrat-de-valorisation-de-l'experience-cve>

**Evelyne CIMA**

### Rythmes scolaires : le grand retour d'un débat !

Emmanuel Macron a décidé de relancer le débat sur les rythmes scolaires. Encore. Journées plus courtes, cours qui commenceraient plus tard, sport et culture l'après-midi... et, comme toujours, la contrepartie magique : des vacances d'été rabotées. L'idée semble séduisante sur le papier, beaucoup moins quand on descend de l'estrade pour regarder la réalité des établissements. Parce que ce débat, le monde éducatif le connaît par cœur.

En effet, il revient régulièrement, change de vocabulaire, s'enrobe de bonnes intentions, puis repart sans laisser autre chose que de l'agacement et de l'incertitude. Les annonces ignorent tout simplement le quotidien car parler de reprendre l'école en août depuis un plateau télé est une chose mais l'imposer à des établissements déjà sous tension en est une autre. Qui accueillera les élèves ? Avec quels personnels ? Quels moyens ? Quelle organisation pour les familles qui travaillent, pour les communes, pour le périscolaire ?

La question est d'autant plus sensible que l'école structure l'ensemble de la vie sociale et économique. Les professionnels du tourisme, notamment, savent très bien qu'une réforme du calendrier scolaire ne se fait pas d'un trait de plume sans conséquences lourdes pour des territoires entiers.

Cependant, l'école réelle n'est pas l'école rêvée !

**Le SYNEP CFE-CGC le rappelle : on ne réforme pas les rythmes scolaires en faisant abstraction du terrain.** Alléger les journées sans revoir les programmes, réduire les vacances sans renforcer l'encadrement, déplacer les horaires sans repenser l'organisation globale, c'est créer davantage de désordre que de solutions.

Surtout, ce débat arrive dans un contexte où l'Education nationale peine déjà à assurer l'essentiel: des classes chargées, des personnels épuisés, une attractivité du métier en chute libre. Ainsi, faire comme si les rythmes scolaires pouvaient, à eux seuls, régler ces difficultés relève au mieux de la naïveté, au pire de l'aveuglement.

**Nonobstant, le SYNEP CFE-CGC ne s'oppose pas à la réflexion mais il refuse les coups d'annonce et les débats lancés sans méthode ni vision globale.** Toucher aux rythmes scolaires, c'est toucher à l'équilibre de toute une société. Or, cela exige du temps, du dialogue et du respect pour celles et ceux qui font vivre l'école au quotidien.

**À défaut, ce débat restera ce qu'il est depuis des années : un grand marronnier politique, bruyant, clivant... et parfaitement inefficace.**

Sylvie TUROWSKI

\* \*

### Le « billet d'humeur » d'Evelyne du 16 février 2026 :

À l'école, les trois compétences fondamentales enseignées « lire, écrire, compter » devraient désormais être quatre !

[https://www.synep.org/evelyne\\_2026.htm#wzgncbzqhm](https://www.synep.org/evelyne_2026.htm#wzgncbzqhm)